



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide humanitaire

Question au Gouvernement n° 1006

Texte de la question

AIDE HUMANITAIRE

M. le président. La parole est à M. Maurice Giro, pour le groupe UMP.

M. Maurice Giro. Monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, nous savons tous l'importance de l'aide humanitaire dans l'implication de la France face aux différentes crises qui touchent la communauté internationale. Il y a plusieurs mois, vous aviez engagé, avec les différents acteurs concernés par l'humanitaire, une analyse du fonctionnement et de la pluralité de l'aide humanitaire française, afin de la rendre plus cohérente et, surtout, plus efficace si nécessaire.

En effet, dans les situations d'urgence, qu'elles résultent d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle ou sanitaire, les populations souffrent. L'aide dont elles ont besoin doit impérativement être rapide et strictement coordonnée. Le 3 décembre dernier, dans la droite ligne de votre réflexion du printemps dernier, vous avez organisé une convention destinée à favoriser les partenariats entre l'Etat, les ONG, les entreprises et les collectivités locales dans le domaine de l'action humanitaire d'urgence. A cette occasion, vous avez proposé une série de dix mesures.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous nous préciser en quoi consiste ce plan humanitaire d'urgence dénommé Synergie 2004 et nous dire dans quelle mesure l'Etat peut piloter des partenariats dans un secteur aussi sensible, afin d'améliorer l'aide que la France apporte sur les théâtres humanitaires ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. Renaud Muselier, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Monsieur le député Giro, la démarche du Gouvernement est tout à fait cohérente, puisque nous avons structuré autour du ministère des affaires étrangères, à la DAH - la délégation à l'aide humanitaire -, un système qui nous permet de coordonner tous les services de l'Etat dans un but d'efficacité immédiate. A ce propos, je tiens à saluer le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense, le ministre de la santé, le ministre de l'agriculture et tous les services qui nous permettent de piloter cette organisation.

De leur côté, les ONG, les collectivités territoriales, les entreprises menaient, chacune de son côté et de façon indépendante, leur propre action. Quand il s'agissait de travailler ensemble, on se heurtait à une sorte d'impossibilité psychologique. Aujourd'hui, le système nous permet d'être immédiatement et parfaitement opérationnels tous ensemble. Nous nous donnons ainsi la capacité d'exporter le savoir-faire français et de le mettre en valeur par rapport au savoir-faire anglo-saxon.

Le dispositif permet également de renforcer les solidarités internationales. Nous avons été touchés par des catastrophes climatiques importantes : cet été, avec des feux de forêts dans le Var, actuellement avec des

inondations, notamment dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aujourd'hui, plus de 850 Allemands, des Italiens, des Tchèques et des Belges travaillent aux côtés de nos hommes. Plus de 7 000 personnes sont sur place et sont opérationnelles pour faire face à une série de crises majeures.

Le Gouvernement est cohérent : le Premier ministre a organisé des déplacements avec les ministres compétents et le Président de la République s'est rendu sur place. Nous savons que les secours d'urgence sont opérationnels.

La situation reste tendue, mais la solidarité internationale joue. Le dispositif prévu pour traiter les suites de la catastrophe, notamment la construction de digues, est en place. Nous sommes tous victimes de catastrophes naturelles et nous avons besoin de la solidarité. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Maurice Giro](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1006

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères(SE)

Ministère attributaire : affaires étrangères(SE)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 décembre 2003